

BULLETIN MUNICIPAL



Municipalité du canton de Westbury

168, route 112, Westbury (Québec) J0B 1R0

Téléphone.: (819) 560-8450

Télécopieur : (819) 560-8451

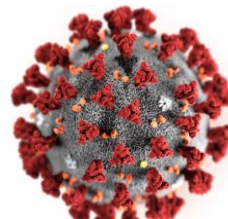
Courriel : canton.westbury@hsfqc.ca

Horaire : lundi au jeudi : 8h 30 à 16h 00

Prochaine réunion régulière du conseil à confirmer si présence du public : 5 octobre à 19 h

MESSAGE IMPORTANT

MESURES PRÉVENTIVES – CORONAVIRUS (COVID 19)



Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le bureau municipal est toujours fermé à la population pour une période indéterminée selon les directives du gouvernement.

Vous pouvez communiquer avec nous pendant les heures habituelles d'ouverture, par téléphone ou par courriel, pour des informations ou pour vous présenter à nos bureaux sur rendez-vous.

Nous vous encourageons à suivre les directives du gouvernement en limitant vos déplacements à ceux vraiment essentiels et en évitant les rassemblements où vous pourriez être en contact étroit avec plusieurs personnes.

Restez aussi informés par des sources fiables comme celle mise en place par le gouvernement du Québec, pour que nous passions au travers de cette période et revenions à la normale le plus rapidement possible.

Merci de votre compréhension.

La direction

GROS REBUTS

Le ramassage des gros rebuts se fera le **25 septembre 2020**. Il ne faut pas déposer ses rebuts à l'avance. Veuillez attendre la veille de la collecte avant de les déposer en bordure de la route. Ne pas oublier que la grande partie de vos déchets peuvent être apportés à l'écocentre.

Voici la liste de ce qui pourra être ramassé et ce qui ne sera pas ramassé :

DÉCHETS QUI SONT ACCEPTÉS :

Meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.)

Meubles, accessoires de jardins, balançoire démontée

Cuisinière, laveuse, sècheuse

Matelas

Bain, douche (sans vitre), évier, lavabos, toilette

Tapis et couvre-planchers (roulé et coupé maximum 4 pieds)

DÉCHETS QUI SONT REFUSÉS :

Pneus

Matériel informatique et électronique

Matériaux et débris de construction incluant portes et fenêtres

Matières dangereuses (peintures, solvants, huiles, etc.)

Asphalte, bardeaux d'asphalte, béton, pierre, briques, sable, gravier, terre

Ordures ménagères

Réfrigérateur, congélateur, climatiseur

Pièce de véhicules automobiles

Branches, clôture et rouleaux de broche

Plastiques agricoles

N'oubliez pas vous pouvez vous rendre à l'écocentre pour ne pas que vos objets récupérables soient enfouis au site d'enfouissement.

STATISTIQUES DES MATIÈRES PUTRESCIBLES (COMPOST)

Depuis le 1^{er} mai 2020, vous avez détourné plus de 21 tonnes de déchets au site d'enfouissement ce qui représente un montant de 5 600 \$.

On ne lâche pas !

PERMIS DE FEU

Il y a obligation d'obtenir un permis de feu pour les feux à ciel ouvert de broussailles et de branches et les feux d'artifice.



Obligatoire 365 jours par année. Composez le 819 832-2442.

À l'automne

Avant la première flambée, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer durant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).

- Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts.
- Assurez-vous que les pierres réfractaires à l'intérieur de votre poêle à bois sont entières et que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ou incomplet.
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.
- Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison.

Faites ramoner la cheminée chaque année! La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

FÉLICITATIONS À NOS DIPLÔMÉS 2020



Félicitations à nos diplômés 2020 de la Polyvalente Louis Saint-Laurent de East Angus qui demeurent à Westbury.

Émile Bégin, Sélina Bissonnette, Kassandra Boucher et Dylan Brault

ABRIS D'AUTO

Les abris d'autos peuvent être montés à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 30 avril.



ENTRETIEN DE VOTRE PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE

Le ponceau donnant à votre entrée privée est de votre responsabilité. Vous devez vous occuper de l'entretien et vous devez vous assurer qu'aucun objet (feuilles, branches, etc.) ou autres matières n'entravent la libre circulation de l'eau dans le ponceau.

PERMIS ET INSPECTION

Le saviez-vous?

**Le permis c'est une façon de protéger vos droits...
Sans permis aucun droit acquis ne peut être reconnu.**

Il vous est maintenant possible d'accéder au formulaire de demande de permis et/ou certificat d'autorisation accessible en ligne sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://cantonwestbury.com/>

Sous l'onglet Règlement et permis/demande de permis en ligne.

Il vous sera également possible de joindre des documents à ce formulaire.



C'est souvent à l'automne que nous inspectons les permis en cours, ne soyez pas surpris, car il est possible que l'inspecteur passe vérifier l'avancement des travaux extérieurs. Vous pouvez nous aviser si vos travaux sont terminés notamment les travaux intérieurs (car nous ne les inspectons pas)

Vous pouvez nous aviser par courriel à; inspecteur.westbury@hsfqc.ca en mentionnant votre adresse et les travaux effectués ou en laissant un message sur la boîte vocale : 819-560-8450 poste 2.

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR RÉNOVATIONS DE LA MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS

Critères d'admissibilité :

- La maison est évaluée en bas de 115 000\$;
- La maison est située en dehors d'une zone inondable;
- Ne pas avoir bénéficié des programmes Rénovillage ou Rénorégion dans les 10 dernières années;
- Ne pas avoir bénéficié du programme Rénovation d'urgence dans les 5 dernières années;
- Le ménage est à revenu limité (exemple 32 500\$ pour un couple);

Les inscriptions peuvent être effectuées avec le formulaire en ligne sur le site web de la MRC, au bureau de sa municipalité, ou au bureau de la MRC.

Il y a une liste d'attente, il ne faut pas tarder à s'inscrire.

Information : François Dusseault
Agent de livraison 418-338-6789 fdml@sympatico.ca